



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 05 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt trois et le cinq du mois de juillet, à neuf heures quarante cinq, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Bernard MIRAMOND, Jean-Michel BOUAT.
Mme Eva GERAUD.

Participent à la séance :

Colonel Jimmy GAUBERT, directeur départemental.
Nathalie TOULZE, chef du service assemblées et contentieux.

Secrétaire :

Colonel Jimmy GAUBERT, directeur départemental.

Absents excusés :

Christophe TESTAS 1^{er} vice-président.
Colonel Eric VIAL, directeur départemental adjoint.
Lieutenant-colonel Philippe CNOCQUART, sous-directeur pilotage et stratégie.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 4 / votants : 4.

Date de la convocation : 29 juin 2023.

RAPPORT N°040/BUR-07/2023

OBJET : Prix des prestations logistique du groupement formation, sport, JSP du SDIS du TARN

Des collectivités ou d'autres SDIS peuvent solliciter des prestations payantes auprès du SDIS 81 pour des salles de réunions, hébergement etc. Afin d'instaurer une procédure uniforme, notre établissement souhaite définir le prix de ces prestations.

Les prix sont fermes pour toute la durée du stage et en fonction des quantités réellement mises en œuvre.

Toute journée commencée est due.

Lorsqu'une demande est transmise au SDIS, une convention est signée avec l'organisme demandeur. La mise à disposition gratuite de locaux à des administrations partenaires du SDIS reste possible via une convention.

Prestations	SDIS	Organisme non SDIS
Repas midi ou soir	18 €	18 €
Location de salle de cours	100 €/journée	200 €/journée
Hébergement + petit déjeuner	60 €	60 €

**SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DU TARN**

15, rue de Jautzou – CS 92040 - 81012 ALBI CEDEX 09
Tél 05-63-77-35-18 Fax 05-63-77-35-98
Courriel direction.etat-major@sdis81.fr

www.sdis81.fr
SAPEURS-POMPIERS DU TARN
Engagement - Cohésion - Efficacité

La révision des prix est annuelle et indexée sur l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'ensemble des ménages (indice de référence au 1^{er} janvier 2023 valeur 113,86).

Le BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité,

- de valider la mise en œuvre de cette nouvelle procédure avec mise en application au 1^{er} août 2023 ;
- d'autoriser le président à signer les conventions passées dans ce cadre.

Document signé électroniquement par
le président du conseil d'administration,

Michel BENOIT

Délais et voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

Le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>